

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	357
Artikel:	La vie internationale : le prochain Congrès suffragiste aura lieu à Athènes
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260296

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mères d'hôpital correspond, d'autre part, l'affluence toujours plus grande de malades qui se font soigner dans les hôpitaux. Cette affluence, continue et considérable, exige un nombre non moins considérable de gardes qu'on ne sait où et comment recruter, et tient à des causes diverses et très modernes. Par exemple, à l'élevation des salaires qui permet aux ouvriers malades d'être plus exigeants quand aux soins reçus; aux nombreux accidents au bénéfice des assurances; à l'inégalité des lois modernes et à leurs lits taires ou leurs divans où l'on ne saurait être malade commodément et en paix; à la disparition des sœurs et tantes non mariées, autrefois soignantes et guérisseuses, toutes maintenant professionnellement occupées en dehors de la famille; à l'accroissement de la population de nos grandes villes, au fait que, beaucoup plus fréquemment qu'autrefois, on naît ou on meurt à l'hôpital — sur 2560 décès, en 1929, dans la ville de Zurich, on en compte 1664 qui se sont produits dans des hôpitaux — bref, à un ensemble remarquable de conditions de vie moderne, tendant à augmenter de jour en jour davantage le déséquilibre inquiétant entre le besoin, toujours plus grand d'infirmières d'hôpitaux et la difficulté de leur recrutement.

(A suivre)

V. DELACHAUX.

Le chômage en Suisse et ses causes

Ce n'est pas sans quelque arrière-pensée que l'on vit figurer au programme de la XX^e Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage féminin une conférence sur *les causes du chômage*. Pouvoit-on, en l'espace d'une heure, attendre autre chose que des considérations plus ou moins superficielles, sur un sujet d'une pareille étendue? Dès le premier moment, les sceptiques furent rassurés, en voyant avec quelle aisance et quelle autorité, la conférencière, Mme Gasser, de Zurich, Dr. ès sc. pol., abordait ce problème compliqué.

Appuyant tout son exposé sur des graphiques fort bien faits et extrêmement parlants, Mme Gasser constate que la crise dont nous souffrons est encore loin d'atteindre en gravité celle de 1921-22, puisque la statistique évalue à 16000 le nombre actuel des chômeurs complets en Suisse, tandis que leur chiffre s'est élevé à 100.000 en 1921-22. Après quelques fort bien faits et extrêmement parlants, sonnent ou autre — qui peut être qualifié de normal, Mme Gasser entre dans le vif de son sujet en abordant le chômage de crise qui sévit dans le monde entier. Ses causes sont à la fois d'ordre économique et politique; c'est à tort que l'on incrimine la rationalisation: tout perfectionnement crée ailleurs des occasions de travail, et doit conduire au bon marché et à de hauts salaires. Il est vrai que le résultat immédiat de la rationalisation est un certain déséquilibre et un chômage momentané jusqu'au jour où les difficultés d'adaptation aux conditions nouvelles sont surmontées. Si l'on n'y arrive pas, c'est qu'il y a eu erreur de rationalisation, manque de faculté d'adaptation. Mais la cause première du chômage est ailleurs; c'est la baisse des matières premières, qui entraîne les échanges de marchandises; il en résulte un chômage

intense, qui à son tour paralyse toujours plus les échanges. Chaque pays élève de plus en plus ses barrières douanières; il en est, comme la Russie et la Chine, qui n'achètent plus rien au dehors. Enfin, aux causes internationales s'ajoutent, pour chaque pays, des causes spécifiques.

Pour lutter contre le mal, on préconise bien des moyens, dont les uns n'aboutissent qu'à l'aggraver: telle serait, par exemple, la limitation du travail féminin, qui aurait pour résultat la ruine de nos entreprises; il ne faut pas oublier que c'est la main-d'œuvre féminine qui a fait la prospérité de nos industries textile et horlogère; et que la femme qui, par impossible, serait ramenée au rôle unique de ménagère, redeviendrait à son tour la concurrente des industries. Il convient aussi d'écarteler les prétendues améliorations qui constituerait l'exclusion de la main-d'œuvre étrangère — la diminution générale de la durée du travail — la lutte contre la rationalisation. C'est bien plutôt des mesures positives que l'on peut attendre de bons résultats: tout d'abord, en cherchant, par tous les moyens possibles, à augmenter la faculté d'adaptation des ouvriers sans emploi; soit par leur transfert d'un métier à l'autre, soit par leur changement de résidence; et ici pourraient intervenir des subsides; il faudrait remédier d'autre part au chômage saisonnier en s'efforçant de raccourcir la saison morte.

Pour conclure, les mesures propres à combattre le chômage seraient les suivantes:

a) *avant la crise*: pratiquer, en matière économique, une politique de compensations, en ce sens que l'Etat et les particuliers devraient établir des programmes de travaux à longue échéance; dans les périodes prospères, on réduirait l'exécution de ces travaux au minimum, en réservant les commandes pour les périodes d'activité ralente.

b) *pendant la crise*: pratiquer une politique de rapprochement économique en s'adaptant aussi rapidement que possible à la situation des prix du marché mondial, en s'efforçant d'abaisser les barrières qui entravent le commerce international, et de coopérer activement à une action internationale destinée à fournir des capitaux et des marchandises à des prix avantageux aux marchés peu développés, ou dont le pouvoir d'achat a particulièrement souffert de la crise, c'est-à-dire « aider la nature » dans ses efforts vers la guérison.

En ce qui concerne la Suisse, Mme Gasser se déclare plutôt optimiste: il n'est pas impossible qu'il se produise déjà en 1931 une hausse des matières premières qui amènerait quelque détente. D'autre part, notre pays possède un capital abondant, et jouit au dehors d'un crédit et d'une confiance qui lui aideront à sortir de peine.

A deux questions qui lui sont posées par des auditrices, la conférencière répond, 1^o que, dans les difficultés présentes, la priorité revient non à la crise monétaire, mais à la crise du travail; 2^o que la crise actuelle est évidemment une conséquence de la guerre, et que le désarmement, sans supprimer le chômage, l'atténuerait considérablement.

A cela se réduit la discussion sur un sujet trop technique et trop spécial pour que les profanes puissent argumenter longuement dessus. Mais si Mme Gasser exposa le problème en spécialiste consommée, pour qui la statis-

tique et son interprétation n'ont point de secrets, ce que l'on est convenu d'appeler la « féminité » n'y perd rien. Cela fut sensible surtout lorsque la conférencière se montra préoccupée des effets moraux de la crise sur la jeunesse qui grandit dans cette atmosphère anormale; elle demanda pour les jeunes des cours complémentaires, une orientation professionnelle agissante, à l'affût de nouveaux métiers. Avec un guide pareil, on ne peut parler de l'aridité des mathématiques; les chiffres s'animent et parlent, et la science devient vivante sans rien perdre de sa rigueur.

E. PORRET.

De-ci, De-là...

Rectification.

On nous fait remarquer, en nous priant de la rectifier, une double erreur d'information relativement au *Dies academicus* de l'Université de Genève, parue dans notre dernier numéro: premièrement, Mme Cuchet-Albaret était rapporteur pour le prix Blondel et non pas pour le prix Hentsch; et en second lieu, les fonctions de rapporteur pour un prix de l'Université de Genève ont déjà été exercées par une femme, il y a trois ans: Mme Pauline Long, privée-docent à l'Uni-

versité.

Nous nous empressons donc de rectifier, et par désir d'exactitude, et parce que nous sommes heureuse de constater que le « signe des temps » que nous relevions dans notre précédent numéro s'est déjà manifesté en 1928. Tant mieux!

Distinction.

Nous apprenons avec plaisir que Mme P. Ramart, professeur de chimie organique à la Faculté des Sciences de Paris, a pris part, en qualité d'invitée, au quatrième Conseil de chimie organisé par l'Institut international de chimie Solvay. Dans ce Conseil, qui tint ses assises du 9 au 14 avril 1931 à Bruxelles, Mme Ramart présente un rapport fort apprécié sur un sujet auquel elle a apporté de nombreuses et importantes contributions personnelles: « Les relations entre le spectre d'absorption et la structure des molécules organiques ».

Contre le bruit.

Il y a quelque chose à faire à ce sujet dans nos villes, ce serait de l'hygiène mentale fort utile. Le canton de Berne interdit la circulation nocturne des véhicules à moteur bruyant. C'est bien! mais, comme l'a remarqué le Directeur de police de Neuchâtel, dans son spirituel rapport à l'Union des Villes suisses, l'Etat ne peut pas lui-même combattre le bruit. Cette croisade réclame, elle aussi, la collaboration du public, afin que chacun pense au bruit non seulement lorsque d'autres nous importunent, mais aussi lorsque nous sommes tentés de le faire nous-mêmes.

H. S. M.

La vie internationale

Le prochain Congrès suffragiste aura lieu à Athènes.

Ainsi en a décidé définitivement le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, dans la session qu'il vient de tenir à Beograd, en acceptant officiellement pour avril 1932 l'invitation formulée par la Ligue hellénique pour les droits de la femme. Pour la fin d'avril, soit du 17 au 23, ceci pour tenir compte, d'une part des fêtes de Pâques orthodoxes, pendant lesquelles la capitale hellénique sera déserte par tous ceux de ses habitants que nous désirons rencontrer, et d'autre part d'un climat qui ne permettrait guère des séances de travail en notre épouse

organisent des cours, des conférences, des concerts et même des bals; leur magasin de vente de ces merveilleuses broderies, qui, à travers toute la Yougoslavie, constitueront pour nous une tentation perpétuelle; leur crèche ingénieusement juchée tout en haut des fortifications, où ni le soleil ni l'air de mer ne sont mesurés à leurs miennes; le camp-abri, installé sur l'ancienne muraille aussi, et qui rend de si grands services aux écoles en cours de vacances, qui font le pèlerinage de cette ville historique et pittoresque aussi constamment que chez nous l'on va au Grütli ou à la chapelle de Tell. Et maintenant, avant la promenade en bateau et le souper qu'elles nous offriront encore, elles viennent nous chercher, dans des autos confortables, pour nous conduire aux sources de l'Ombla, ce fleuve qui naît mystérieusement, déjà puissant et bleu comme un bras de mer, au pied de la montagne, et que l'on sait maintenant couler à des lieues de là, sur un très lointain plateau calcaire, d'où il disparaît brusquement pour réapparaître ici, entre les touffes d'iris jaunes et de sauges lilas accrochées au roc.

— Arrêtez, arrêtez ici, s'écrie avec une prière dans la voix cette jeune pharmacienne, blonde et fraîche dans sa robe blanche, qui a étudié à Vienne et à Lausanne, et pratiqué à Genève tout un hiver. J'aimerais tant vous montrer ma maison...

Tant pis pour l'autre voiture, qui a déjà filé à toute allure, sur la route poudreuse. Ce petit intermède est trop tentant pour ne pas nous l'accorder. Et nous voici franchissant la grille ouvrage d'un vieux, très vieux jardin, dessiné à la française, encassé de murs, et délicieusement

flleur de géraniums et de roses, d'héliotropes et de jasmins. La vieille maison — un étage seulement au-dessus du rez-de-chaussée — y ouvre au fond son unique porte d'entrée, et l'enserre des deux côtés par des terrasses à balustres de pierre, d'un dessin ancien et harmonieux. Partout des fleurs qui grimpent sur la pierre grise; la tranquillité et le charme exquis des vieux palais du temps jadis; l'évocation d'une vie qui coulait paisible et sans fièvre dans ce jardin caché et dans cette antique demeure. Et en contraste avec cette paix, ce silence, ces fleurs, la vue qui, des terrasses, s'étend sur le port de Gruž, sillonné de vapeurs, animé et bruyant en ce jour de fête, bleu et scintillant sous le soleil.

En contraste aussi avec cette vision du passé,

la pharmacie portant la croix de Genève qui abrite ses arcades modernement disposées sous la plus vaste des deux terrasses, et que dirige avec aisance et savoir-faire cette jeune femme blonde et rose, pendant qu'elle étudie à Vienne, comme elle, son fils ainé, et que dort son cadet dans sa chambre fraîche et spacieuse en cette après-midi d'été. Son mari est avocat, et dirige une étude de son côté. Elle est suffragiste, vous n'en doutez pas.

E. GD.

(A suivre.)



(Cliché Jus Suffragii)

Mme L. PETKOVITCH
Présidente du Conseil national des Femmes de Yougoslavie, et l'une des organisatrices de la Conférence de Beograd.

accoutumée de fin juin. Mais autour de ces dates graviteront encore celles des réunions des diverses Commissions, Comités, et Conférences, organisées à l'occasion du Congrès, et les suffragistes feront bien de s'assurer une bonne dizaine de journées libres à ce moment.

La préparation et l'organisation de ce Congrès a constitué, on peut s'en douter, la pièce de résistance des travaux du Comité Exécutif à Beograd, et bien qu'il ne se fut pas réuni depuis près d'une année, chacune s'est appliquée à limiter rapports et discussions concernant le passé pour pouvoir consacrer plus de temps au travail futur de l'Alliance. Travail en temps de Congrès et dans les intervalles de ceux-ci: car l'importance toujours croissante de l'Alliance, le nombre toujours augmentant de ses déléguées, l'œuvre d'éducation féministe qu'elle accomplit de la sorte, la double nécessité d'inscrire à son programme des problèmes nouveaux, si elle veut tenir compte de la marche des idées à travers le monde, et de continuer en même temps à mener le bon combat pour les droits des femmes, qui est sa raison d'être essentielle: tous ces éléments combinés rendaient indispensable une discussion approfondie et courageuse de nos méthodes de travail. Cette discussion, nous l'avons eue, très ample, très élevée, et, nous l'espérons, très féconde, sur les bases d'un mémoire critique, remarquablement sage et judicieux, préparé par notre précieuse secrétaire du Bureau de Londres, Mrs. K. Bompas. Un autre point brillant de l'avenir de l'Alliance, c'est sa situation financière: il en a été parlé ici même comme il en a été parlé à l'Assemblée de Baden des suffragistes suisses; et des expertises soigneusement établies, il résulte que, si chacune fait son devoir et ne se contente pas de demander à sa voisine de le faire, l'Alliance peut envisager, sans trop de soucis pécuniaires, non seulement l'organisation du Congrès de 1932, mais encore ensuite une année de travail assidu pour mener à bien les décisions de ce Congrès. Pour cela, il lui faut mille livres: est-ce un chiffre effarant, quand on sait que la Hollande, pourtant durablement atteinte par la crise économique et en pleine période de chômage elle aussi, a réussi à réunir l'hiver dernier, d'un seul geste, près de 700 livres? ...

Les relations de l'Alliance avec la S. d. N., avec le B. I. T., avec les autres grandes organisations féminines internationales; le travail des Commissions de l'Alliance; la question de la nationalité de la femme mariée; celle de l'esclavage domestique qui, dans certaines contrées de l'Afrique et de l'Asie, se lit si étroitement avec le développement du féminisme que l'Alliance estime de son devoir de l'étudier; le fonctionnement du Bureau de Londres et de celui de Genève; notre Comité a traité tour à tour chacun de ces sujets. Il a donné beaucoup de temps aussi à l'organisation de la Conférence spéciale, également prévue à Athènes pour le printemps prochain, au moment du Congrès, et qui sera consacrée à la question, toujours brûlante et controversée de la législation protectrice du travail féminin. Une enquête est en cours dans les divers pays affiliés à l'Alliance, sur les résultats de laquelle seront basés les rapports présentés, au point de vue économique comme du point de vue hygiénique: et l'on espère beaucoup réunir de la sorte une documentation objective et scientifique, qui permette une discussion sans passion sentimentale, ni polémique agressive.

Et enfin, mille détails encore, nouvelles du mouvement dans de lointains pays où s'éveille chaque jour la conscience des femmes, expériences politiques des unes, succès ou

échecs féministes des autres, préoccupations pacifistes, économiques et sociales de toutes, contribuaient comme toujours à rendre profondément intéressantes ces réunions intimes de femmes, très différentes les unes des autres, mais toujours plus unies par des liens de solide amitié et de collaboration loyale et sûre vers un but commun. Ont assisté à cette session notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby (Grande-Bretagne), nos quatre vice-présidentes: Mmes Schreiber-Krieger, députée (Allemagne), Rosa Manus (Hollande), Plaminkow, sénateur (Tchécoslovaquie), M. Laterré-Sellier (France); la secrétaire générale, Mme Gourd, et la vice-secrétaire, Mme Atanatskowitch (Yougoslavie); Miss Ruth Morgan (Etats-Unis), présidente de la Commission de la Paix; Dr. Luisi (Uruguay), présidente de celle d'Unité de la morale, et Mme Walin (Suède), présidente de celle du Travail; ainsi que Frau von Velsen (Allemagne) et Mme Theodoropoulos (Grèce), à laquelle va incomber la lourde tâche, que nous la remercions de bien vouloir assumer, de nous recevoir, l'an prochain, sous l'égide de Pallas Athénée.

E. Gu.

Appel aux gouvernements¹

A Monsieur le Président du Conseil,
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

MESSIEURS,

Elant données les expériences si concluantes faites jusqu'ici dans les pays qui ont renoncé au système des maisons de tolérance: réduction des maladies, relèvement de la moralité, facilités pour l'administration policière de lutter contre toutes les formes de la débauche, nous prenons la liberté, au nom des Associations féminines soussignées, d'attirer votre attention sur les résultats obtenus et d'insister auprès des Gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils mettent fin à cette exploitation de la femme, en ordonnant la fermeture de ces repaires du vice sur leurs territoires.

Au nom de la loi morale, de la loi divine, de la justice, des souffrances endurées par un si grand nombre de victimes de la traite des femmes et des enfants, nous vous présentons notre requête, persuadées que vous ne resterez pas indifférents à cet appel, mais que vous prendrez des mesures immédiates pour interdire à l'avenir toute réglementation du vice, sous quelque forme que ce soit.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille : L. CURCHOD-SECRETAN, présidente.

Pour le Conseil International des Femmes: G. AVRIL DE SAINTE-CROIX, vice-présidente, présidente de la Commission pour l'Unité de la Morale.

Pour l'Alliance internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes: Margery I. CORBETT ASHBY, présidente.

Pour l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles: Jonkrourke C. M. VAN ASCH VAN WICK, présidente.

Pour l'Association catholique internationale des Oeuvres de Protection de la Jeune Fille: Baronne de MONTEUCH, présidente.

Pour la Ligue des Femmes Juives: Rosa ABERSON.

Pour la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté: C. DREVET, secrétaire.

Pour l'Union mondiale de la Femme pour la Concorde internationale: Clara GUTHRIE D'ARCIS, présidente.

Avant la Conférence internationale pour l'Enfance africaine

La mortalité infantile en Afrique.

Dans son ouvrage intitulé *Im Banne des Geistergläubens*, le missionnaire Danholz raconte un entretien qu'il eut avec le chef Mongola sur la mortalité des enfants dans la région des monts Paré (Tanganyika).

Chaké nikoufa, disait-il, « son lot est la mort. Pourquoi un enfant est-il seul au monde? Pour qu'il vive les temps qui lui est fixé, c'est la volonté de Dieu. Mais à nous, un enfant naît pour mourir. La mort est son lot. Ce n'est pas Dieu

Il a suivi de la dernière session du Comité de la S.D.N. contre la traite des femmes, qui a manifesté une fois de plus sa tendance abolitioniste, il a été estimé que le moment était venu d'adresser aux gouvernements des pays encore réglementaristes l'appel dont nous reproduisons le texte ci-dessus. Nous pensons en effet que, bien que la Suisse soit classée parmi les pays abolitionnistes, et que cette question relève chez nous du domaine des cantons, il n'est pas inutile d'attirer l'attention du grand public sur ce sujet toujours actuel, puisque malheureusement, et dans l'en des cas, des systèmes dits de néo-réglementation surgissent chez nous contre lesquels nous ne saurons trop nous élever (Réd.)

qui veut cela, ce sont les sorciers, qui l'envoient avant le temps dans le royaume des esprits.» Je répondis au chef que les enfants ne mourraient pas tous; la plupart, heureusement, deviennent grands. Alors cet homme, qui m'affectionne, me jeta un regard que je n'oublierai jamais: « Tu crois, me dit-il, que la plupart vivent? Hé non, la plupart meurent dans les quatre premières saisons où l'on plane.» Ce jour-là, mes yeux s'ouvrirent, et je vis la grande pitie des noirs: « Le lot du bébé c'est la mort.»

En 1909, chargé par les autorités du district de Wilhemstal de faire une enquête dans sa paroisse, le missionnaire Danholz assembla après le culte les 50 femmes, jeunes et vieilles, et les interrogea en présence du chef. Elles avaient eu à elles toutes 282 enfants, dont deux paires de jumeaux: 84 d'entre eux seulement avaient dépassé l'âge du nourrisson. Une vieille femme, au visage tout sillonné de rides, dit qu'elle avait eu 14 enfants: « Combien t'en reste-t-il? » lui demanda le missionnaire. La vieille femme eut un sourire émouvant, déchirant par tout ce qu'il laissait entrevoir de souffrances endurées et vaincues, et répondit: « Point. »

Ces faits sont déjà anciens, mais ils pourraient être d'aujourd'hui et provenir d'autres régions d'Afrique. Médecins coloniaux et missionnaires, œuvres d'assistance, services de santé et d'hygiène ont accompli, depuis nombre d'années, une œuvre admirable. Mais, en dépit de leurs efforts conjugués, les taux de mortalité infantile restent, dans la majeure partie de l'Afrique, excessivement élevés. Nombreuses sont les causes spécifiques de dénatalité, de mortalité et de mortalité infantile aux colonies auxquelles il faut ajouter les causes de mortalité générale: épidémies, endémies, tuberculose, etc., et des causes plus complexes: la défloraison rituelle, le mariage précoce, la polygamie, l'avortement provocé et l'infanticide, les répercussions du recrutement de la main-d'œuvre, etc. Les témoignages abondent, de toutes les parties de l'Afrique. Citons le dernier en date qui nous soit parvenu. Il est tiré d'un article du *Natal Mercury* de Durban, du 2 février 1931, qui montre la nécessité de former sans retard un personnel médical indigène. « Le besoin d'assistance, écrit ce journal, est urgent (chez les indigènes de l'Union de l'Afrique du Sud). Muni de connaissances médicales rudimentaires, mais suffisantes pour lui permettre de distinguer les cas qui dépassent sa compétence, ce personnel indigène serait en mesure de soulager bien des souffrances féminines et de réduire dans une certaine mesure le lourd pourcentage de décès à l'accouchement, ainsi que l'effrayante mortalité infantile. Quiques ont vécu dans un district rural à souvent entendu parler dès longues et terribles agonies des malheureuses femmes indigènes dont l'accouchement n'a pas été entièrement normal, et sait que la mort en bas âge de la majeure partie des enfants indigènes semble être l'état de choses normal dans un grand nombre de « kraals ». »

Il n'est donc pas étonnant que cette question de la mortalité infantile ait été mise en tête de l'ordre du jour de la *Conférence internationale pour l'Enfance africaine*, qui aura lieu à Genève du 22 au 25 juin prochain. L'Union Internationale de Secours aux Enfants, qui a pris l'initiative de cette conférence, a fait une vaste enquête sur la mortalité infantile en Afrique en adressant un questionnaire détaillé à des centaines de médecins, infirmières, missionnaires, fonctionnaires des services de santé et d'hygiène. Les réponses à ce questionnaire forment la base des rapports qui seront présentés à la conférence et serviront à introduire les débats. La Conférence sera publique. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Conférence internationale pour l'Enfance africaine, 31, quai du Mont-Blanc, Genève.

Les Journées Educatives de Lausanne

(5/6 juin 1931)

Le Mouvement Féministe s'est étonné, dans son numéro 355, que nulle conférence n'ait été inscrite au programme des Journées éducatives vaudoises de 1931. Cela peut s'expliquer par le fait que les sujets traités n'étaient pas à proprement parler éducatifs, mais juridiques. On se se réunit à un séminaire de droit! Or, la Vaudoise, pas plus que la Suisse, n'est appelée, que je sache, à l'élaboration des lois; elle doit se contenter de les respecter et de les connaître, puisqu'il n'est censé ignorer la loi.

Relevons cependant l'avis de M. Jean Carrard, avocat à Lausanne, qui, à propos de la protection légale de l'enfance, avouait ne connaître que depuis peu, la loi sur la surveillance des enfants placés; or, dans la salle se trouvaient plusieurs dizaines d'inspectrices d'enfants placés, de travailleuses sociales, soeurs visitantes ou infirmières visiteuses, qui journallement recourent à cette loi. Il était tout naturel de faire appel à l'auteur du Code pénal vaudois qui entrera en vigueur le 1er juillet 1932, pour en exposer les dispositions relatives aux enfants délinquants. M. Auguste Capt, donc, procureur général, a exposé le traitement des mineurs délinquants, tandis que M. Jean

Baup, avocat, député, expliquait la procédure de l'enquête, appuyait sur la nécessité de l'enquête psychologique, à laquelle collaboreront les travailleuses sociales, sur le prononcé du juge, qui surveillera l'application de la peine et pourra en tout temps la révoquer, la modifier, la rapporter. Parlant de la loi au service de l'enfant avant la naissance, à la naissance et après, M. Carrard a émis quelques considérations sur l'avortement et l'infanticide, tandis que M. Maurice Veillard, vice-président du Tribunal de Lausanne, insistait sur l'amélioration du sort de l'enfance illégitime et les théories modernes dans ce sens. Certaines de leurs affirmations ont été discutées par M. Capt, qui a défendu les prescriptions de son Code pénal.

A l'Assemblée d'Aigle de la Fédération des Unions de Femmes (12 mai), des inspectrices d'enfants placés, des femmes de pasteurs avaient montré que tout n'était pas pour le mieux dans le placement des enfants abandonnés, que des abus se produisaient. Ces critiques, paraît-il, ont ému en haut lieu; aussi M. H. Münder, chef du service de l'enfance au Département de l'intérieur, parlant de la situation des 3500 enfants abandonnés dans le canton de Vaud, a-t-il montré que le placement dans les familles rendait les meilleurs services, que les parents adoptifs mettaient beaucoup de cœur à leur tâche, que les abus étaient une exception, que les tuteurs faisaient preuve de bonne volonté. N'empêche qu'une enquête du Service de l'enfance a montré que, sur 167 tuteurs, la moitié ne s'était pas du tout occupée de ses pupilles. C'est pourquoi l'on réclame l'institution d'un Office vaudois de tutelle. M. B. Méan, avocat, qui a déposé une motion dans ce sens au Grand Conseil, a expliqué pourquoi cette réforme est urgente. Plus personne n'a le temps de se consacrer à une tutelle coûteuse et les personnes dévouées qui acceptent cette charge ne sont pas toutes compétentes. Il nous faut des tuteurs officiels rétribués par l'Etat (et des tutrices aussi, espérons-le).

Un premier pas dans cette voie sera fait par la réforme de l'assistance vaudoise, qui est à l'étude, et dont M. Maxime Reymond, député, a exposé les grandes lignes. L'assistance ne sera pas à la commune, mais au domicile, et s'exercera par une Chambre vaudoise d'assistance avec des chambres communales ou intercommunales, dont les femmes pourront faire partie. Les membres de ces commissions pourront être chargés de plusieurs tutelles ou curatures relevant de l'assistance, et auront droit à une rémunération équitable fixée par le Conseil d'Etat.

On le voit, le programme de ces journées était copieux, trop copieux, car il a fallu écarter la discussion, supprimer des demandes d'explication. Et c'était dommage.

S. BONARD.

A travers les Sociétés

Union des Femmes de Genève.

L'Assemblée générale de printemps de l'Union des Femmes s'est tenue le 30 mai dernier devant une assistance malheureusement trop clairsemée. Au début de la séance, présidée par Mme Chapatat, divers rapports sont présentés: celui de la Secrétaire générale passe en revue les activités si variées de l'Union; celui du bureau d'adresses nous apprend qu'il a occupé, depuis sa création en décembre, une vingtaine de chambres. Le travail est malheureusement assez irrégulier, des semaines de surmenage suivies de jours trop calmes. Pour l'Ouvroir, l'hiver a été bien rempli. Il a donné du travail à 136 chômeuses et 29 de ses anciennes ouvrières.

La séance se termine par une très intéressante causerie sur l'*Education des enfants sourds*, présentée par un des membres du Comité du Home de la rue Schaub, et appuyant sur le développement complet auquel peut arriver un enfant sourd lorsqu'il est remis tout jeune (3 ans) entre les mains de pédagogues spécialisés ou conduits au Home (rue Schaub, 20), dans lequel il peut être reçu comme interne ou externe. R. B.

Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Le Comité Exécutif International de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté s'est réuni à Lille (France), du 8 au 13 avril. Des représentantes d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, de France, de Hollande, du Pays de Galles, de Pologne, de Suède, de Suisse et de Tchécoslovaquie y prirent part. Deux meetings publics furent organisés, dont l'un présidé par le Maire de Lille.

Le Comité décida que le prochain Congrès International de la Ligue se tiendra en mai 1932, dans ou près de la ville où siégera la Conférence du Désarmement de la Société des Nations. Le Congrès sera consacré à une discussion sur la question du désarmement, un ou plusieurs jours étant réservés à la discussion en commun avec d'autres organisations internationales.

Le Comité adopta des résolutions relatives au Désarmement, à la composition de la Conférence du Désarmement, aux Traité militaires et à la

minorité ukrainienne en Pologne. Cette dernière résolution a été envoyée à M. Henderson avec prière de la soumettre au Comité des Trois de la Société des Nations.

Après les meetings pour le désarmement tenus à Lille, d'autres meetings furent organisés dans différentes villes du Nord de la France et à Reims et à Chartres; ces meetings avaient pour but de poursuivre la campagne que la L.I.F.P.L. mène par l'intermédiaire de toutes ses sections en vue de recueillir des signatures pour une pétition internationale en faveur du désarmement. Jusqu'à ce jour 600.000 signatures ont été recueillies.

Aussitôt après la réunion du Comité Exécutif à Lille, la L.I.F.P.L. a tenu à Paris, les 14 et 15 et 16 avril, une Conférence Économique Internationale, qui a été organisée par Mme Yella Hertzka, de Vienne, et à laquelle participèrent des économistes distingués de plusieurs pays, qui présentèrent des rapports extrêmement intéressants sur les diverses phases de la crise économique actuelle et sur ses solutions possibles. (Communiqué.)

(Retardé, faute de place.)

Section suisse de la Fédération Internationale des Femmes dans les Professions et les Carrières libérales.

Il vient de se créer à Lausanne, avec une quarantaine de membres, une Section suisse de cette grande Fédération, qui s'est constituée internationalement sur notre sol, lors de son Congrès de Genève en août 1930. La plupart des membres de cette Section sont vaudois, mais il s'y est rattaché aussi, en attendant la formation d'autres Sections dans d'autres cantons, des femmes professionnellement occupées dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Valais et Neuchâtel. Le but de cette Société est celui de la Fédération Internationale, soit l'entraide professionnelle, l'élevation du niveau professionnel ou technique de ses membres, et l'intérêt actif pour tout le programme féministe et suffragiste international.

Mme Estelle Wurstén (55, avenue de Rumine, Lausanne), qui a été élue présidente de cette Section suisse, et qui veut bien nous communiquer ces nouvelles, sachant tout l'intérêt qu'y porteront nos lectrices, et les vœux qu'elles formeront pour la prospérité de ce nouveau groupement, nous promet d'autre part de nous tenir régulièrement au courant des travaux de cette Association. Nous l'en remercions très vivement, en engageant toutes celles qui sont susceptibles de se rattacher à ce mouvement à lui demander statuts, règlements, et formulaires d'admission. M. E.

Carnet de la Semaine

Samedi 20 juin:

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage, Cercle de Beau-Séjour, 1. Grotte. 14 h. 30: Assemblée générale de délégués; 16 h. 30: *La femme dans la fédération française*, conférence publique par Mme Ermolaeff, Dr. en droit.

Lundi 22 juin à jeudi 25 juin:

GENÈVE: Salle Centrale. Conférence Internationale pour l'Enfance africaine. (Programme détaillé et conditions d'admission à l'Union Internationale de Secours aux Enfants, 31, quai du Mont-Blanc, Genève.

OUVROIR de l'Union des Femmes

Lingerie fine et courante
Sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants
Tabliers de tous genres
Robettes et baïloteuses
Lainages

L'Ouvroir a tourné du travail durant ce dernier hiver à plus de 70 femmes-chômeuses ou femmes de chômeurs

ON SE CHARGE DES RACCOMMODAGES COUPE EXCELLENTE PRIX MODÉRES

21, RUE PIERRE-FATI . GENÈVE

Le Mouvement Féministe

se vend au
n u m é r o

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Michel-du-Cres, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE